



**Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien**  
**DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes**

**Délibération n°197/2022**  
**du Conseil communautaire**  
**Séance du 28 novembre 2022**

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 22 novembre 2022

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 57

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 12

Nombre de délégués absents : 6

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit novembre à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

**Présents :** Eric AJASSE, Dominique ASTORI, Guy AUBANEL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Charles BASCLE, Christian BAUME, Sébastien BAYART, Philippe BETHOMIEU, Ulrich BELANGERE, Philippe BERTHOMIEU, Yves CAZORLA, Michel CEGIELSKI, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Raymond CHAPUY, Maxime COUSTON, Manon CROUSIER, Ghislaine DE VERDUZAN, Benjamin DESBRUN, Bernard DUCROS, Nathalie FORGEROU, Patricia GARNERO, Hervé GINOT, Sophie GUIGUE, Véronique HERBE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Béatrice LOISON, Fred MAHLER, Léopoldina MARQUES-ROUX, Julie MERCIER, Gérald MISSOUR, Christine MUCCIO, Laurent NADAL, Patrick PALISSE, Patrick PANNETIER, Catherine PECASTAING, Philippe PECOUT, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNIER, Alexandre PISSAS, Alain POMMIER, Jean Christian REY, José RIEU, Olivier ROBELET, Jean ROCHE, Vincent ROUSSELOT, Muriel ROY-CROS, Christine SALANCON, Claude SALAU, Christophe SERRE, Christian SUAU, Benoit TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE, Thierry VINCENT.

**Absents ayant donné procuration :** Sandrine ANGLEZAN à Michèle FONT-THURIAL, Pascale BORDES à Alain POMMIER, Jean-Yves CHAPELET à Maxime COUSTON, Christine CLERC à Vincent ROUSSELOT, Gilles DELALIEU à Christophe SERRE, Monique GRAZIANO-BAYLE à Christian BAUME, Claire LAPEYRONIE à Hervé GINOT, André LOPEZ à Jean Christian REY, Stéphane MAURIN à Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Daniel MOUCHETANT à Catherine PECASTAING, Jennifer OBID à Christine MUCCIO, Justine ROUQUAIROL à Philippe BERTHOMIEU,

**Absents/Excusés :** Michel AGNEL, Cédric CLEMENTE, Robert GAUTIER, Laurent OUILLON, Philippe PAQUIER, Béatrice REDON

**Secrétaire de Séance :** Sébastien BAYART

## Objet : C - Décision Modificative n° 01/2021 du Budget Annexe Régie Eau

La présente Décision Modificative du Budget Annexe Régie Eau comprend :

■ Pour la section de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement sont proposées pour un total de 0,00 €. Néanmoins, des mouvements sur les chapitres suivants sont présents :

- Chapitre 011 « Charges à caractère général » : + 64 000,00 €  
Ce poste concerne l'ajustement des fluides, ainsi qu'un contrat SAUR pour la commune de Sabran.
- Chapitre 014 « atténuation de produits » : + 230 000,00 €  
Ce poste concerne les redevances à l'agence de l'eau qui font l'objet de prévisions insuffisantes.
- Une baisse de l'autofinancement au chapitre 023 : - 294 000,00 €.

■ La section d'investissement

Les dépenses et recettes d'investissement, sont proposées pour un total de 31 000,00 €.

En dépenses, elles concernent une régularisation de prêts de 2021 pour 3 000,00 €.

Une opération d'ordre, pour la comptabilisation d'une avance sur marché en travaux en cours, est également à noter : chapitre 041 pour 28 000 € en dépenses et en recettes.

En recettes, il s'agit également de la baisse de l'autofinancement (chapitre 021, - 294 000 €) et de la hausse de l'emprunt d'équilibre (+ 297 000,00 €).

L'ensemble des propositions présenté ci-dessus est retracé en annexe 3.

Vu les articles L2121-29 et L2312-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu les instructions budgétaires et comptables M49,

Considérant la nécessité de réajuster certaines lignes budgétaires,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des moyens généraux du 14 novembre 2022,

### Le Conseil communautaire, décide à l'unanimité :

- **D'approuver** les décisions budgétaires modificatives présentées ci-dessus.

Le Président  
**Jean Christian REY**

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique  
en Préfecture et publié le

**- 8 DEC. 2022**

